

GDSA des Côtes d'Armor

2015 - COMMANDE Complémentaire de traitement ANTI-VARROA

La législation sur les médicaments est stricte et nous oblige à être vigilants dans leur stockage et leur distribution. Il est impératif pour nous de connaître vos besoins exacts. Nous organisons donc une 2^e distribution lors de notre réunion d'été qui aura lieu le 25 juillet 2015.

Toute commande de traitement nécessite votre adhésion préalable au GDSA 22 et doit être passée avant le 15 juin 2015 (Nous ne pourrions dépasser cette date buttoir, signature préalable des ordonnances et délais de commande du fournisseur obligent !)

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Téléphone et adresse courriel :

Période d'application des traitements :

Hors miellée, à l'enlèvement des hausses de la miellée d'été, fin juillet début août.

Motif de ma commande :

➤ **Nouvel adhérent, création rucher :** nombre de ruches

➤ **Augmentation cheptel :** nombre de ruches ou d'essaims, en plus de votre précédente déclaration

Vous ne devez commander que le nombre de lanières correspondant au nombre de ruches déclarées au préalable ou concomitamment (conformément à la loi 2009-967 du 3 août 2009 et article L.221-1 du code rural et de la pêche maritime) L'APIVAR étant délivré sur ordonnance,

1 - APIVAR délivré avec ordonnance

Agrément N° PH 222 1501

Le paquet de 10 lanières permet le traitement de 5 ruches. Délivrance d'1 paquet par tranche de 5 ruches déclarées
Les lanières doivent être suspendues dans la grappe d'abeilles. Durée du traitement 10 semaines.

Réservez vos lanières pour que nous puissions établir l'ordonnance obligatoire

Je commandepaquets d'Apivar à 23, 50€ le paquet Montant :euros

2 - APIGUARD délivré sans ordonnance

Le coffret de 10 barquettes permet le traitement de 5 ruches. Délivrance d'1 coffret par tranche de 5 ruches déclarées

Le traitement doit se faire lorsque la température est supérieure à 15°

2 fois 1 barquette à 15 jours d'intervalle, posée sur les cadres de la ruche, ouverture vers le haut avec un espacement de 5 mm minimum entre le haut de la barquette et le couvre cadres.

Je commandepaquets d'Apiguard à 26 € le paquet Montant :euros

Montant de ma commande médicaments.....euros

Toute commande non retirée le jour de notre rencontre du 25 juillet 2015, sera expédiée par voie postale **au frais de l'adhérent (7€ pour 1 paquet)**. Vous pouvez faire retirer votre commande par un voisin, apiculteur de confiance !

Total réglé par chèque.....

Je m'engage à respecter le P S E (Plan Sanitaire d'Elevage) **SIGNATURE Obligatoire**